

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211700083 -- 2024 <i>0220</i> - <i>022024 D</i> - <i>DE</i>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <i>23/02/2024</i>



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En Exercice 19

Présents 16

Votants 16
+ 2 pouvoirs

Délibération n° 2024/04

Objet :

**Révision
des tarifs communaux**

*Arrivée de M. Yann
LEGENBRE à 19 h 13.
Il n'a pas participé au vote.*

L'an **deux mil vingt quatre**
le **mardi 20 février**

le Conseil Municipal de la Commune d'**ANDILLY** dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de **M. Sylvain FAGOT, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 février 2024**

Présents : Mesdames Dominique **ROBIGO**, Béatrice **OLGIATI**,
Alexandra **GIAI-GIANETTO**, Caroline **SOULIÉ**,
Diane **DE BARROS**, Aurélie **COUTANT**, Françoise
AUDIGEOS, Martine **GIRAUD** et Messieurs Sylvain
FAGOT, Jean-Marc **GAUTHEREAU**, Francis
GUÉRIN, Philippe **NÉRON**, Alain **BÉNÉTEAU**,
Christophe **BOUCARD** (*arrivé à 18 h 35*), Frédéric
DEROCQ (*arrivé à 18 h 37*), Aurélien **MARTY**, Yann
LEGENBRE (*arrivé à 19 h 13*).

Absents excusés : Madame Karine **DUPRAZ** (*pouvoir donné
à M. Alain **BÉNÉTEAU***) et Monsieur
Christophe **VANWALLEGHEM** (*pouvoir
donné à Mme Béatrice **OLGIATI***).

Madame Aurélie **COUTANT** a été élue secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L. 2121-29, L. 2144-3 et L. 2333-9 ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il
est nécessaire de faire évoluer les tarifs communaux afin d'affiner les règles
d'attribution des tarifs pour des cas particuliers et d'aligner les tarifs
pratiqués avec le coût réel de la nouvelle prestation de nettoyage anticipée
de la salle polyvalente « La Passerelle ».

Monsieur le Maire expose à l'organe délibérant de la
collectivité :

.../...

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211700083 -- 2024 022e
- - 022024D - - DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 23/02/2024

.../...

Les tarifs applicables dès que la délibération sera
rendue exécutoire sont les suivants :

• **Cantine :**

TARIFS CANTINE						
Tranche	QF < 400	QF entre 400 et 760	QF entre 761 et 1000	QF entre 1001 et 1300	QF > 1300	Non allocataire et hors commune
Repas maternelle	2,50 €	2,60 €	2,70 €	2,80 €	2,90 €	3,00 €
Repas élémentaire	3,00 €	3,10 €	3,20 €	3,30 €	3,40 €	3,50 €
Repas agents communaux	3,25 €					
Repas autres adultes	5,55 €					

* Les assistants familiaux et les familles sous statut de réfugiés sont automatiquement placés sur le tarif le plus faible, correspondant à un QF<400

• **Accueil périscolaire :**

TARIFS PERISCOLAIRES - ECOLES ELEMENTAIRES						
Tranche	QF < 400	QF entre 400 et 760	QF entre 761 et 1000	QF entre 1001 et 1300	QF > 1300	Non allocataire et hors commune
Matin - 1/2 heure	0,75 €	0,80 €	1,00 €	1,05 €	1,10 €	2,80 €
Matin + 1/2 heure	1,50 €	1,60 €	2,00 €	2,10 €	2,20 €	2,80 €
SOIR -1 Heure élémentaire	1,70 €	1,85 €	2,00 €	2,15 €	2,30 €	3,80 €
SOIR +1 Heure élémentaire	2,20 €	2,35 €	2,80 €	2,95 €	3,10 €	3,80 €

TARIFS PERISCOLAIRES - ECOLE MATERNELLE						
Tranche	QF < 400	QF entre 400 et 760	QF entre 761 et 1000	QF entre 1001 et 1300	QF > 1300	Non allocataire et hors commune
Matin - 1/2 heure	0,75 €	0,80 €	1,00 €	1,05 €	1,10 €	2,80 €
Matin + 1/2 heure	1,50 €	1,60 €	2,00 €	2,10 €	2,20 €	2,80 €
SOIR -1 Heure maternelle	1,65 €	1,80 €	1,95 €	2,10 €	2,25 €	3,75 €
SOIR +1 Heure maternelle	2,15 €	2,30 €	2,75 €	2,90 €	3,05 €	3,75 €

Pénalité en cas d'absence non justifiée d'un enfant inscrit (dans les 48h00 précédant la prestation) :
Facturation de la prestation
Forfait retard : 5,00 €

* Les assistants familiaux et les familles sous statut de réfugiés sont automatiquement placés sur le tarif le plus faible, correspondant à un QF<400

.../...

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211700083 -- 2024 *0220*
- *022024D* - *DE*

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : *23/02/2024*

.../...

• **Centre de loisirs**

TARIFS EXTRASCOLAIRES (ECOLE MATERNELLE)						
Tranche	QF < 400	QF entre 400 et 760	QF entre 761 et 1000	QF entre 1001 et 1300	QF > 1300	Non allocataire et hors commune
Matin sans repas	2,75 €	3,50 €	4,75 €	5,25 €	6,25 €	7,50 €
Matin avec repas	5,25 €	6,10 €	7,45 €	8,05 €	9,15 €	10,50 €
Après-midi sans repas	3,90 €	4,70 €	6,00 €	6,55 €	7,60 €	8,95 €
Après-midi avec repas	6,40 €	7,30 €	8,70 €	9,35 €	10,50 €	11,95 €
Journée Complète	9,15 €	10,80 €	13,45 €	14,60 €	16,75 €	19,45 €

TARIFS EXTRASCOLAIRES (ELEMENTAIRES)						
Tranche	QF < 400	QF entre 400 et 760	QF entre 761 et 1000	QF entre 1001 et 1300	QF > 1300	Non allocataire et hors commune
Matin sans repas	2,75 €	3,50 €	4,75 €	5,25 €	6,25 €	7,50 €
Matin avec repas	5,75 €	6,60 €	7,95 €	8,55 €	9,65 €	11,00 €
Après-midi sans repas	3,95 €	4,75 €	6,05 €	6,60 €	7,65 €	9,00 €
Après-midi avec repas	6,95 €	7,85 €	9,25 €	9,90 €	11,05 €	12,50 €
Journée Complète	9,70 €	11,35 €	14,00 €	15,15 €	17,30 €	20,00 €

* Les assistants familiaux et les familles sous statut de réfugiés sont automatiquement placés sur le tarif le plus faible, correspondant à un QF<400

• **Sorties extrascolaires sorties et Maison des jeunes**

TARIFS EXTRASCOLAIRES - SORTIES						
Tranche	QF < 400	QF entre 400 et 760	QF entre 761 et 1000	QF entre 1001 et 1300	QF > 1300	Non allocataire et hors commune
Pourcentage de participation aux frais	1,00%	1,25%	1,50%	1,75%	2,00%	2,25%

Pénalité en cas d'absence non justifiée d'un enfant inscrit (dans les 48h00 précédant la prestation) :
Facturation de la prestation
Forfait retard : 5,00 €

TARIFS LOCAL JEUNE						
Tranche	QF < 400	QF entre 400 et 760	QF entre 761 et 1000	QF entre 1001 et 1300	QF > 1300	Non allocataire et hors commune
Adhésion annuelle	8,00 €	10,00 €	12,00 €	15,00 €	18,00 €	20,00 €
Activités spécifiques achat de matériel, de nouritures, présence d'intervenant(s)...	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €
Sorties payantes	8,00 €	10,00 €	12,00 €	14,00 €	16,00 €	18,00 €
Soirée	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €

Pour des projets spécifiques sortant des prestations « ordinaires » une tarification modulée sera mise en place en fonction du coût global calculé en amont par les services.

* Les assistants familiaux et les familles sous statut de réfugiés sont automatiquement placés sur le tarif le plus faible, correspondant à un QF<400

.../...

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 – 211700083 – 2024 0220
- 022024D - RE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 23/02/2024

.../...

- **Bâtiments communaux :**

TARIFS SALLES COMMUNALES		
SALLE DES ASSOCIATIONS		
Prestations	Précisions	TARIFS
Location salle / Andillais(es)	1 journée ou 1 week-end	275 €
Location salle / extérieurs	1 journée ou 1 week-end	425 €
Créneaux activités sportives/culturelles associations extérieures/entreprises *	Journée	30 €
	Mois	100 €
Caution de salle (mobiliier compris)		2 000 €
Caution de nettoyage de la salle	Espaces intérieurs/extérieurs	800 €
Caution de nettoyage annuelle pour les associations	Espaces intérieurs/extérieurs	800 €
Arrhes de 30% du coût de la location	Remboursables si désistement au maximum 1 mois avant l'événement	
Perte du badge d'accès		50 €
SALLE LA PASSERELLE		
Prestations	Précisions	TARIFS
Location salle : Andillais(es)	1 journée en semaine	325 €
	1 week-end	525 €
Location salle : Extérieurs	1 journée en semaine	600 €
	1 week-end	900 €
Location espace traiteur	Andillais(es)	150 €
	Extérieurs	200 €
Accès au local vidéoprojecteur et sono		200 €
Créneaux activités sportives/culturelles associations extérieures/entreprises *	Journée	30 €
	Mois	100 €
Caution de salle (mobiliier compris)		2 000 €
Caution de nettoyage de la salle	Espaces intérieurs/extérieurs	800 €
Caution de nettoyage annuelle pour les associations	Espaces intérieurs/extérieurs	800 €
Forfait Nettoyage salle anticipé		200 €
Forfait Nettoyage espace traiteur anticipé		160 €
Arrhes de 30% du coût de la location	Remboursables si désistement au maximum 1 mois avant l'événement	
Perte du badge d'accès		50 €
* demandes étudiées au cas par cas suivant disponibilités		

.../...

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211700083 -- 2024 0220
- 022024 - DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 23/02/2024

.../...

- **Concessions de cimetières**

TARIFS CIMETIERE

Prestations	Précisions	TARIFS
Concession	Pour 30 ans	135 €
	Pour 50 ans	186 €
Cavurne (+ concession)	Pour 30 ans	240 €
	Pour 50 ans	375 €
Columbarium	Pour 15 ans	420 €
	Pour 30 ans	705 €
Dépôt arbre du souvenir	1 feuille métallique à graver	24 €

- **Autres :**

TARIFS LOYERS

Prestations	Précisions	TARIFS
La Poste	Trimestriel - révisable tous les 3 ans suivant évolution ILAT	582,98 €
Local commercial - 22 A Rue de la Paix	Mensuel	250 €
Local commercial - Place de l'Eglise	Mensuel (TTC)	960 €

TARIFS REGIE PHOTOCOPIES

Prestations	Précisions	TARIFS
A4	Noir et blanc	0,20 €
	Couleur	0,30 €
A3	Noir et blanc	0,30 €
	Couleur	0,40 €

PRÊT MATERIEL (associations et soutien aux événements du territoire)

Prestations	Précisions
Table (plateau + tréteaux)	Prêt via convention - Emission de titres en cas de perte ou de dégradation du matériel prêté suivant valeur de l'objet à remplacer
Chaise	
Percolateur	
Poêle à paëlla + réchaud gaz	
Gobelet	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (**16 votants
+ 2 pouvoirs – 18 pour**) :

- approuve les grilles actualisées des tarifs communaux telles que présentées en séance, pour une mise en application dès que la présente délibération sera rendue exécutoire,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures permettant la bonne application de ces tarifs.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le : 23.02.2024
Publié ou Notifié
le : 23.02.2024

Délibération Révision des tarifs communaux




Pour copie conforme

**ANDILLY,
Le 21 février 2024**

**LE MAIRE,
Sylvain FAGOT**